



RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY

Concours sur titre d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe Session 2025

Propos introductifs :

Le rapport de la Présidente du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours sur titre d'accès au grade d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ce concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats.

I. PRESENTATION

Dans la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, c'est le Centre de Gestion du Var qui a organisé la session 2023.

En 2025, le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes (CDG06) a organisé le concours d'agent social principal de 2^{ème} classe pour les besoins déclarés par les collectivités non affiliées du Département des Alpes-Maritimes et celles du Département des Bouches-du-Rhône.

A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions

Le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux, classés en catégorie C, relève de la filière médico-sociale. Il comprend les grades suivant :

- 1° Agent social,
- 2° Agent social principal de 2^{ème} classe,
- 3° Agent social principal de 1^{ère} classe.

Les membres du cadre d'emplois peuvent occuper un emploi soit d'aide-ménagère ou d'auxiliaire de vie, soit de travailleur familial.

En qualité d'aide-ménagère ou d'auxiliaire de vie, ils sont chargés d'assurer des tâches et activités de la vie quotidienne auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées, leur permettant ainsi de se maintenir dans leur milieu de vie habituel.

En qualité de travailleur familial, ils sont chargés d'assurer à domicile des activités ménagères et familiales, soit au foyer des mères de famille, qu'ils aident ou qu'ils suppléent, soit auprès de personnes âgées, infirmes ou invalides. Ils contribuent à maintenir ou à rétablir l'équilibre dans les familles où ils interviennent. Ils accomplissent les diverses tâches ménagères qu'exige la vie quotidienne et assurent la surveillance des enfants. A l'occasion de ces tâches concrètes, ils exercent une action d'ordre social, préventif et éducatif.

Les membres du cadre d'emplois peuvent également assurer des tâches similaires dans des établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées.

Les membres du cadre d'emplois peuvent également remplir des missions d'accueil et de renseignement du public des services sociaux. A ce titre, ils identifient les demandes et orientent les intéressés vers les services ou organisations compétents. Ils peuvent être amenés à accompagner les demandeurs dans les démarches administratives initiales à caractère social.

B. Conditions d'accès au cadre d'emplois

Le concours externe avec épreuves est ouvert aux personnes titulaires :

- d'un diplôme homologué au niveau 3 au sens du cadre national des certifications professionnelles (anciennement V),
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 200
- ou d'une dispense de diplôme en qualité de mère/père ayant élevé ou élevant au moins 3 enfants, ou en qualité de sportif de haut niveau.

C. De la période d'inscription et nombre d'inscrits

La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription :	Mardi 11 mars 2025
Fin de la période de préinscription :	Mercredi 16 avril 2025
Date limite de validation des dossiers de préinscription :	Jeudi 24 avril 2025
Date nationale de début des épreuves	Mardi 07 octobre 2025

II. LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE LA SESSION 2025

A. Répartition des candidats :

Les candidats devaient justifier des conditions d'accès à la date nationale de début des épreuves, fixée au 07 octobre 2025.

Le nombre total de candidats admis à concourir était de 30.

Concours sur titre d'agent social territorial principal de 2ème classe - Session 2025	Nombre de candidats
Postes	29
Inscrits	42
Admis à concourir	30

B. Le profil des candidats admis à concourir :

- ▶ 93.33 % des admis à concourir sont des femmes et 6.67% sont des hommes.
- ▶ La majorité des candidats avaient entre 30 et 49 ans pour 66.70%, le reste répartis entre 20 et 29 ans (23.30 %) et plus de 50 ans (10%).
- ▶ 10% des candidats admis à concourir ont obtenu une reconnaissance de diplôme.
- ▶ Une origine géographique des Alpes-Maritimes pour 66.70 % des admis à concourir, pour 13.30 % du Var, les autres à part équivalente 3.30 % des Bouches-du-Rhône, de l'Aude, de la Corse, de la Gironde, de la Haute-Garonne et de la Loire.

Le concours externe sur titres avec épreuves d'accès au grade d'agent social territorial principal de 2ème classe, comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission :

III. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le Mardi 07 octobre 2025 dans les locaux du CDG06 à Saint-Laurent-Du-Var.

A. Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité :

Un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné.

(durée : 45 minutes ; coefficient 1).

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury.

B. Participation et résultats de l'épreuve écrite

Epreuve écrite du concours sur titre d'agent social territorial principal de 2 ^{ème} classe — Session 2025		Nombre de candidats
Postes		29
Inscrits		42
Admis à concourir	Total	30
	<i>Hommes</i>	2
	<i>Femmes</i>	28
Présents au QCM (%)		21 (70%)
Absents (%)		9 (30 %)
Moyenne de l'épreuve de QCM / 20 points		13.40
Candidats avec note éliminatoire (< à 5/20 points)		0
Candidats avec note ≥ à 5 et < à 10 / 20 points		2
Candidats avec note supérieure ou égale à 10 /20		19

IV. L'ADMISSIBILITE

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats à l'épreuve écrite d'admissibilité du concours d'agent social territorial principal de 2ème classe, le jury a déclaré 19 candidats admissibles en fixant le seuil d'admissibilité comme suit :

Epreuve orale du concours sur titre d'agent social territorial principal de 2ème classe - Session 2025	Nombre de candidats
Postes	29
Seuil d'admissibilité / 20 points	09
Nombre d'admissibles	19

A l'issue de cette première phase :

- 90.48 % des présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles ;
- 100 % des admissibles sont des femmes.

V. L'EPREUVE D'ADMISSION

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du Mercredi 03 au Jeudi 04 décembre 2025 dans les locaux du CDG06.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, en jury plénier.

A. Nature de l'épreuve orale d'admission :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois

(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé).

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'admission entraîne l'élimination du candidat.

B. Participation et résultats de l'épreuve orale :

Epreuve orale du concours sur titre d'agent social territorial principal de 2ème classe - Session 2025	Nombre de candidats
Admissibles	21
Présents à l'admission	19
Absentéisme (%)	2 (9.52%)
Moyenne de l'épreuve orale / 20 points	12.55
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve d'admission (< à 5/20)	2
Nombre de candidats avec note à l'oral entre 5 et 9.99 /20	4
Nombre de candidats avec note à l'oral ≥ à 10/20	15
Nombre de candidats avec une moyenne générale des épreuves ≥ à 10/20	16
Nombre de candidats avec une moyenne générale des épreuves < à 10/20	3

- Les notes se sont échelonnées de 4.5 et 18 / 20 points, avec une moyenne de 12.55 / 20 points.
- 21.05 % des candidats sont éliminés du concours.
- 84.21 % des candidats présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 points.

C. Evaluation des membres du jury concernant l'épreuve orale

Le jury a constaté :

- Un manque de préparation des candidats de la partie « Présentation »,
- Un niveau globalement bon.
- Un manque de connaissance des fondamentaux de l'environnement territorial.

VI. L'ADMISSION

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 points.
A l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis au concours.

Le jury s'est réuni le Jeudi 04 décembre 2025 et a déclaré 16 candidats admis.

Concours sur titre d'agent social principal de 2 ^{ème} classe - Session 2025	Nombre de candidats
Seuil d'admission / 20 points	10
Nombre d'admis	16

A l'issue de cette dernière phase du concours :

- 84.21 % des candidats présents ont été déclarés admis au concours.

Ci-après, quelques données statistiques sur les 16 candidats lauréats du concours sur titre agent social principal de 2ème classe - session 2025 :

- ▶ 100 % des candidats admis sont des femmes.
- ▶ La majorité des candidats admis ont entre 30 et 49 ans pour 75%, le reste répartis entre 20 et 29 ans (18.75 %) et plus de 50 ans (6.25%).
- ▶ 10% des lauréats avaient obtenu une reconnaissance d'équivalence de diplôme pour être admis à concourir.
- ▶ Une origine géographique des Alpes-Maritimes pour 62.50 % des lauréats, 25 % du Var, les autres à part équivalente 6.25% des Bouches-du-Rhône et de l'Aude.

CONCLUSION :

Le jury félicite tous les lauréats du concours sur titre d'agent social territorial principal de 2ème classe et encourage vivement ceux qui n'ont pas été admis à poursuivre leurs efforts.

La Présidente du jury tient à remercier vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 09.10.1.2026, Madame Laurence TRASTOUR-ISNART, Présidente du Jury - Conseillère municipale à la mairie de Cagnes-Sur-Mer

Signature :

